

# Bulletin Académique



**SNEP-FSU**  
**Aix-Marseille**  
*Périodique inscrit*

Bulletin

N° 252

22/10 /2018

SITE DE DEPOT  
ROGNAC CTC

**P4**

LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

12, place du Gal de Gaulle Mel : s3-aix@snepfsu.net  
13001 Marseille Site : www.snepfsu-aix.net

Directeur de publication : Andjelko SVRDJIN  
Bimestriel CPPAP n° 1021S08032

Déposé le 22/10/2018

**Elections : Soyez acteurs de votre avenir avec le SNEP !**



EMPLACEMENT  
RESERVE POUR  
L'ETIQUETTE

**Suites aux annonces  
budgétaires pour l'année  
2019 enterrant de fait la priorité  
à l'Éducation Nationale,  
la FSU, appelle les personnels de  
l'Éducation Nationale à la**

**GREVE  
le 12 novembre**

Avec le SNEP et la FSU,  
une profession rassemblée,  
ça change tout !

# LETTRE du SNEP Aix - Marseille à Renaud MUSELIER, Président de la Région PACA



**Subvention UNSS  
Fusion des académies**

Monsieur DUMAX-BAUDRON Jean-Claude  
Secrétaire académique du SNEP-FSU Aix-Marseille  
12, place du général De Gaulle - 13001 Marseille  
Mail : s3-aix@snepfusu.net

A Marseille, le 04 octobre 2018

Monsieur, le Président du Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Lors de la tenue des différentes assemblées de l'UNSS, notre organisation syndicale académique, le SNEP-FSU Aix-Marseille, a pris connaissance de la baisse drastique de la subvention, allouée au service régionale UNSS de notre académie par le Conseil Régional PACA dont vous êtes le président. Le passage de 150.000 à 90.000 euros nous laisse pantois. Dans le même temps, l'académie de Nice qui est aussi sous votre gouvernance, subit le même sort en passant de 100.000 à 60.000 euros. L'économie faite de 100.000 euros sur les deux académies nous questionne sur deux points. Quel est l'objectif premier de cette opération ? Et dans quel cadre se fait-elle ?

A la première interrogation, vous n'êtes pas sans savoir, Monsieur le Président du Conseil Régional PACA, que l'UNSS est une fédération très dynamique qui affine les associations sportives des établissements scolaires (collèges et lycées) dans le cadre du sport scolaire. C'est une composante originale de la politique éducative française. Au plan national, ce sont plus d'1 million de licenciés (3<sup>e</sup> fédération française en nombre de licenciés) dont 42% de filles (1<sup>er</sup> fédération française en nombre également). Au niveau de l'académie d'Aix-Marseille, pour l'année scolaire 2017-2018, nous comptabilisons 46.797 licenciés dont 18.697 filles. Si votre concept de modernisation profonde, axe principal de votre parti politique pour rénover le système éducatif français, passe par la baisse de façon sévère des subventions alors le SNEP-FSU Aix-Marseille se positionne en contre.

De notre point de vue, l'UNSS représente le « sport noble », non intéressé, non mercantile dont nos élèves-licenciés(es) sont les ardents(es) acteurs/actrices. Notre fédération est reconnue et soutenue par tous les partenaires du sport scolaire dans l'application de la mission de service public à finalité éducative et sociale dont elle a la charge. Sa réussite n'est plus à démontrer. La diversité des activités physiques, sportives et artistiques proposées aux jeunes collégiens et lycéens et le nombre de compétitions organisées dans la région PACA, montrent une grande vitalité. Cela explique notre surprise et incompréhension à l'annonce de cette baisse injustifiée à nos yeux et impopulairement perçue par toute la profession. Ce que vous avez ordonné va mettre à mal financièrement les services régionaux UNSS et les associations sportives de l'académie. Nos jeunes licenciés(es) seront les premiers à subir les conséquences de votre décision. Par une baisse du budget, ils auront moins de déplacements donc moins de compétitions. Nos compétiteurs seront en difficulté pour rivaliser au plan national dans les championnats de France car tous les Présidents de région n'appliqueront pas une telle mesure.

Une des réponses que le SNEP-FSU d'Aix-Marseille apporte pour vous convaincre de rétablir la subvention à son niveau antérieur, se trouve dans le programme de votre parti politique. En effet, nous sommes convaincus que l'UNSS régional remplit de façon « efficace » sa mission de service public du sport scolaire au sein de la société française. Alors pourquoi un tel désengagement de votre part ?

En fervents défenseurs du sport scolaire, nous pensons que l'option de faire des économies n'est pas la bonne. Conformément aux critères de « Réussite » et de « Mérite » évoqués dans votre programme, il serait judicieux que vos services revoient à la hausse la subvention. Vous montrerez ainsi un gage de confiance et de reconnaissance qui permettrait de maintenir la qualité des prestations offertes à notre jeune public.

Le cadre dans lequel s'effectue cette baisse nous interpelle également. En effet, la fusion des deux académies est à l'étude mais elle n'est pas effective. Or, si nous reprenons les chiffres cités ci-dessus, nous constatons que, la seule subvention donnée jusqu'alors à Aix-Marseille est attribuée, aujourd'hui, aux deux académies dont vous avez la gestion. Vous anticipez la fusion alors qu'elle devrait être mise en place qu'à partir de 2019-2020. Ainsi, vous mettez en évidence et en avant première ce que sera effectivement la fusion des académies d'Aix-Marseille et de Nice. Nous percevons bien l'intérêt du politique à vouloir accélérer les fusions afin de gérer le territoire à moindre frais. Le démantèlement du service public tel que vous l'envisagez, par réduction des subventions, engendrera inéluctablement une baisse quantitative et qualitative des prestations proposées par nos associations sportives et notre fédération.

L'action que vous menez, donnera à réfléchir à tous les acteurs du service public en général et d'Éducation en particulier pour combattre et refuser toute fusion précipitée dans notre région et plus largement au plan national. Nous pensons aux enseignants mais également aux familles représentées par les fédérations de parents d'élèves et aux élus.

Monsieur le Président du conseil régional PACA, le SNEP-FSU d'Aix-Marseille vous demande de rétablir les subventions au niveau des années antérieures. Dans l'attente d'une réponse très favorable, nous restons bien évidemment à votre disposition pour échanger à ce sujet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président du Conseil Régional PACA, l'expression de ma très haute considération.

Jean-Claude DUMAX-BAUDRON  
Secrétaire académique du SNEP-FSU Aix-Marseille

Copie à :

Monsieur Beignier, Président du Conseil Régional UNSS  
Monsieur Laurent Wauquiez, Président de « Les Républicains »  
Monsieur Hervé Morin, Président de « Régions de France »



## L' EDITO

de Jean-Claude  
DUMAX-BAUDRON



« ...Nous revendiquons une autre approche de la réussite éducative et sportive pour tous nos élèves par le déblocage de moyens financier et humains. C'est ensemble que nous devons lutter. ... »

C'est dans un contexte politique désastreux que s'écrit cet édito. Après les démissions successives de Nicolas Hulot et Laura Flessel, c'est au tour de Gérard Collomb, Ministre d'État et n°2 du gouvernement Philippe, de ne plus soutenir l'action et la façon de gouverner du chef de l'État et de son premier ministre... Les satellites de Jupiter foutent le camp !!!

Moins médiatisé mais tout aussi important pour notre profession, une autre instance, le Conseil Supérieur des Programmes, connaît une vague de démissions au plus haut niveau. En l'espace d'un an, le président, la vice-présidente et aujourd'hui la vice-présidente d'ATD Quart Monde, Marie-Aleth-Grard, membres du CSP, ont démissionné. Ils déclarent ne plus être en phase avec les méthodes utilisées. Le CSP serait devenu une chambre

d'enregistrement où la discussion serait impossible. N'étant plus écoutés... ils claquent la porte !!! Dans le même temps, 15 associations disciplinaires de professeurs dénoncent «le manque de transparence autour des nouveaux programmes du lycée ».

Un mois après la rentrée, la réforme du lycée n'est toujours pas finalisée. Les programmes sont encore dans les cartons. La « personnalisation des parcours » qui doit permettre à l'élève de choisir trois enseignements de spécialités en classe de première à la rentrée 2019 est encore en chantier, ce qui inquiète les élèves et les familles. A l'heure actuelle, la préoccupation des enseignants se fixe sur l'implantation des spécialités. La nouvelle carte scolaire des spécialités établie sur « un périmètre raisonnable » soulève la question de la proximité des établissements et pose, de nouveau, des questions lourdes sur la mise en réseaux des établissements scolaires avec tout ce que cela entraîne en terme de mobilité... Sujet brûlant pour nos départements alpins. L'EPS étant bannie des 12 spécialités on pourrait croire que nous sommes épargnés par cette menace. La réalité est tout autre en particulier dans les L.P. où l'EPS voit son volume horaire d'enseignement baissé. La sécurité de garder son poste dans le même établissement est menacée !!! Tout fout le camp !!!

Alors que les spécialités ne seront connues qu'en janvier, la circulaire Procédure d'orientation en fin de seconde n° 2018-115 du 26-9-2018 stipule qu' « Au cours du premier trimestre de l'année scolaire, les établissements accompagnent les élèves et leurs familles dans la construction de leur projet personnel et l'appropriation des enseignements de spécialité proposés ». Ce décalage temporel institutionnel plonge les Professeurs Principaux dans l'impossibilité de répondre de façon précise aux questions des élèves et des familles. A vouloir aller au plus vite, le ministère ne permet plus de répondre plus

aux textes qu'il met en place... La qualité de Service Public d'Éducation fout le camp !!!

Dans notre académie, en ce début d'année, la hausse des effectifs en Éducation Prioritaire dépasse parfois les repères académiques. Or, le 2 octobre, le ministre annonce le gel de la carte de l'éducation prioritaire et la mise en place d'un rapport piloté par Pierre Mathiot. Il doit « dégager une vision globale de ce que doit être la politique territoriale de l'éducation nationale au service de la réussite de tous les élèves ». Face à un budget contraint dicté par Bercy, ce rapport peut tout remettre en question... Horaires, effectifs, primes. Les stratégies collectives élaborées au sein d'un établissement ou à titre personnel pourrait être menacées et foutre le camp aussi !!!

Pendant ce temps, pour pallier au manque de postes, le ministre envisage de contraindre les enseignants à 2 heures supplémentaires au lieu d'une. En évoquant « l'augmentation individuelle des rémunérations », le ministre ignore de fait le surcroît de travail et la pénibilité de notre métier. Imposer une deuxième heure affectera le nombre de postes au concours et touche aussi au statut... C'est une attaque frontale que le SNEP-FSU refuse vigoureusement. Sinon le statut foutra le camp !!!

Le SNEP-FSU Aix-Marseille condamne cette politique éducative mise en place dans la précipitation et qui malmène et fragilise notre discipline. Nous dénonçons la mise sous tutelle de l'Éducation Nationale par Bercy. Nous revendiquons une autre approche de la réussite éducative et sportive pour tous nos élèves par l'attribution de moyens financiers et humains. C'est ensemble que nous devons lutter. Comme chaque année, le SNEP Aix-Marseille programme des rendez-vous sous forme de stages, colloques, rencontres... Vous trouverez dans ce bulletin page 6 les incontournables (Carrières/Conditions de travail, Mutations...) mais aussi des stages qui reviennent régulièrement comme le colloque «l'EPS et l'école de demain» ou le stage «Sécurité/Responsabilité » d'une grande importance au vu du nombre croissant de dossiers, ces dernières années. Je vous invite à vous inscrire afin que nous puissions nous rencontrer pour échanger sur ces divers sujets.

Pour terminer, nous avons aussi une échéance à ne pas rater, les élections professionnelles qui se dérouleront du 29 novembre au 6 décembre 2018. A l'heure où le paritarisme est attaqué, s'exprimer massivement pour le SNEP et la FSU, c'est montrer votre attachement à la seule organisation qui vous défend face à toutes les dérives et menaces potentielles que vous pouvez connaître dans votre carrière de professeur d'EPS.

**4 minutes devant l'écran pour être défendu pendant 4 ans ce n'est rien en terme de temps mais c'est donner du poids au SNEP et à la FSU. Une profession solidaire et rassemblée autour de son syndicat majoritaire, ça peut tout changer !**



## SOMMAIRE n° 252 Octobre 2018

Acteurs électeurs	P 1
Lettre Pr Région	P 2
Edito JCD	P 3
Péda	P 4
Corpo Correspondants	P 5
Stages syndicaux	P 6
Syndicalisation	P 7-8
Stagiaires - Retraités - Équipements 84	P 9
Interview	P 10
Elections Pro	P 11
Lettre Ministre Sports	P 12



## L'actualité péda en un coup d'oeil !



**La rentrée 2018-2019 vient récemment de s'effectuer mais déjà de nombreux rendez-vous s'annoncent. Nous vous proposons un rapide tour d'horizon de ce qu'il faut retenir pour ce début d'année. Pour bien démarrer, rien de tel que d'être bien informés.**

### **Collège : le casse tête du LSUN et la dilution de l'EPS**

« ... rétablir la place de l'EPS dans le cursus des élèves »

Les conséquences de la disparition de l'EPS au Brevet sont bien réelles. Les difficultés face au remplissage du Livret Scolaire Unique Numérique (LSUN) sont nombreuses. 90% des collègues pensent que le travail spécifique à l'EPS n'est absolument pas visible, que le LSUN ne permet pas de mettre en lumière, chez les élèves, des acquis

spécifiques à l'EPS...Un "beau" recul pour notre discipline. Cet émiettement de la discipline et la dilution de ses contenus spécifiques contribuent à une perte de sens pour les élèves et les enseignants d'EPS. A la suite des programmes alternatifs, le SNEP-FSU va bientôt proposer un diplôme du Brevet alternatif. Celui-ci s'inscrit dans la revendication du SNEP d'une épreuve validant des acquisitions de savoirs de l'EPS et du rétablissement de la place de l'EPS dans le cursus des élèves.

### **Lycée : EPS malmenée et nouveaux programmes en perspective** **Education Prioritaire - Réforme des Lycées Professionnels**

**Avec la réforme du lycée**, notre discipline est fortement touchée. Les enseignements d'exploration et de complément sont supprimés.

« A contre courant de la demande sociale et des besoins »

A contre courant de la demande sociale et des besoins, ces suppressions ne seront pas compensées par la possibilité d'enseignement de spécialité en EPS (la seule discipline ne faisant pas partie de ces enseignements dans la nouvelle maquette du BAC !). L'EPS sera ainsi exclue du « grand oral » qui porte sur un projet en lien avec un ou deux enseignements de spécialité... Des modifications ont été effectuées sur les référentiels escalade et 3x500m des épreuves du BAC. Cette circulaire (18/06) est bien étonnante : il n'y a pas de changement majeur au niveau des modalités et elle a été conçue avant même la fin de la session du BAC 2018 et le rapport de la commission nationale ! Le plus surprenant est qu'elle risque d'avoir une durée de vie bien courte car le CSP travaille sur les nouveaux textes pour le BAC 2021. Les directives : mieux articuler les programmes lycée avec ceux du collège et les attendus du supérieur. Après le traumatisme des programmes collèges,

il va falloir nous préparer à être combattifs et nous emparer des réflexions et débats qui vont avoir lieu pour le lycée...

**Alors que les discussions sur la future carte de l'Éducation prioritaire** pour la période 2019 - 2023 devaient s'ouvrir à cette rentrée, aucun calendrier n'est pour l'heure annoncé. Les futurs travaux devraient déterminer le périmètre et la composition de la nouvelle liste des établissements REP et REP+.

Dans ce contexte économique et social dégradé, il est impératif de construire une carte prenant en compte la réalité des besoins. La FSU avec le SNEP -FSU combattra un recentrage sur un nombre restreint d'établissements. Ce recentrage doit prendre en compte les lycées et lycées pro, il doit tenir compte et être fondé sur des critères scolaires et sociaux partagés.

Cette réduction ne ferait qu'aggraver des inégalités scolaires déjà fortes.

Nos inquiétudes sont fortes puisque 3 LGT de notre académie rempliraient les critères pour être classés en REP+, ils voient à cette rentrée leur prime ZEP réduite d'un tiers ! °

**Echos du LP Port de Bouc** : Après une AG organisée à propos de la réforme de l'enseignement professionnel au lycée le 26 septembre, le 27, le lycée était représenté à Marseille lors de la manifestation des LP comme 23 autres !

« ... montrer notre désaccord sur cette réforme annoncée ! »

Inquiets des baisses horaires annoncées dans l'enseignement général mais aussi professionnel !

Inquiets car majoritairement nous accueillons un public fragile en 2nde que nous allons devoir aider, accompagner, remotiver pour la réussite avec encore moins de moyens en heures et en personnels dès la rentrée 2019 !

Inquiets pour les suppressions de postes et force-

ment aussi chez nous, et - ou l'augmentation de BMP alors que nous en avons déjà 30 %.

Comment être efficace quand on est sur 3 établissements scolaires sur une semaine de cours et que l'on doit enseigner sur 3 voire 4 niveaux différents ? !

Que sera notre DGH en janvier ? une augmentation des heures supplémentaires encore et une baisse des heures-postes ?

Nous sommes dans l'inconnu total ! La seule certitude : une majorité de personnels seront grévistes le 9/10 et en novembre pour montrer notre désaccord sur cette réforme annoncée ! °





# LES RENDEZ VOUS DE CARRIERE :

- Contestation de l'avis du recteur pour les RDV de 2017/2018
- Eligibilité pour 2018/2019

## 2017/2018

Tu as bénéficié d'un rendez vous de carrière l'an dernier. Normalement tu as reçu en fin d'année scolaire le compte rendu de ce rendez vous de carrière avec les différents items appréciés ainsi que les observations littérales de l'IPR et du chef d'établissement. Tu as pu y mettre un commentaire en retour. Depuis quelques jours, tu as reçu l'avis du recteur qui fait synthèse de ce rapport.

En fonction de cet avis, tu pourras gagner 1 an au passage au 7<sup>e</sup> échelon ou au 9<sup>e</sup> échelon ou un accès à la hors classe plus rapide (l'avis pour ce dernier étant définitif)

Ces avis sont contingents : 30% d'avis excellents pour les 6<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> échelons, 10% pour le 9<sup>e</sup> échelon. Le reste étant des avis très satisfaisants ou satisfaisants.

### Ce qui peut poser problème :

- les évaluateurs reconnaissent la grande qualité du travail et de l'implication professionnelle de la plupart des collègues, dans une proportion bien plus élevée que ce que prévoient les quotas

d'avis « Excellent ».

- les items évalués ne représentent pas le parcours du collègue inspecté dans son ensemble et nous constatons un manque certain d'équité selon les évaluateurs (chef d'établissements et IPR) qui pour certains n'ont pas mesuré l'enjeu de leur évaluation notamment pour le troisième rendez vous de carrière (avis définitif)

Tout ceci crée beaucoup de crispation au sein de la profession, certains se sentant désavoués et parfois même démotivés par un avis qui à leurs yeux ne reconnaît pas à sa juste valeur leur implication professionnelle.

Nous invitons tout collègue en désaccord avec l'avis émis de contester celui-ci.

A la réception de ton avis, tu as un délai de 1 mois pour contester cet avis. Si au bout de 1 mois le rectorat n'a pas révisé ton avis, tu as 1 mois pour saisir la CAPA à laquelle siègent les commissaires paritaires du SNEP-FSU.

**Pensez à nous informer de votre contestation pour constitution et suivi de votre dossier.**

Pour toute question : [corpo-aix@snepfsu.net](mailto:corpo-aix@snepfsu.net)



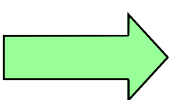
## 2018/2019 ACTUELLEMENT Première étape : Es-tu éligible ou non au RDV de carrière au cours de l'année 2018/2019 ?

Celles et ceux qui sont concernés ont normalement reçu un mail via I-prof leur signifiant un rendez-vous de carrière, mais il y a pu avoir quelques loupés (notamment pour celles et ceux qui viennent de changer d'académie ou de corps).

Nous te proposons donc de le vérifier avec ce tableau. Si tu es dans cette situation et que tu n'as pas reçu d'avis informe le SNEP-FSU de ton académie et prends contact avec le Rectorat pour vérifier ta situation.

Voir tableau complet sur le site

Pour cette année, je suis concerné-e si :	
<b>6<sup>e</sup> échelon :</b>	je suis passé à l'échelon 6 entre le 1 <sup>er</sup> sept 2016 et le 31 août 2017, donc dans ma 2 <sup>e</sup> année à l'échelon 6.
<b>8<sup>e</sup> échelon :</b>	je suis passé à l'échelon 8 entre le 1 <sup>er</sup> mars 2016 et le 31er mars 2017, j'ai donc entre 18 et 30 mois dans l'échelon 8.
<b>9<sup>e</sup> échelon :</b>	je suis passé à l'échelon 9 entre le 1 <sup>er</sup> sept 2016 et le 31 août 2017, donc dans ma 2 <sup>e</sup> année à l'échelon 9.



Le SNEP organise un stage sur la carrière et le déroulement des rendez vous de carrière le Jeudi 22 Novembre (de 9H à 17H).

Il aura lieu à Aix en Provence, au Lycée Zola.

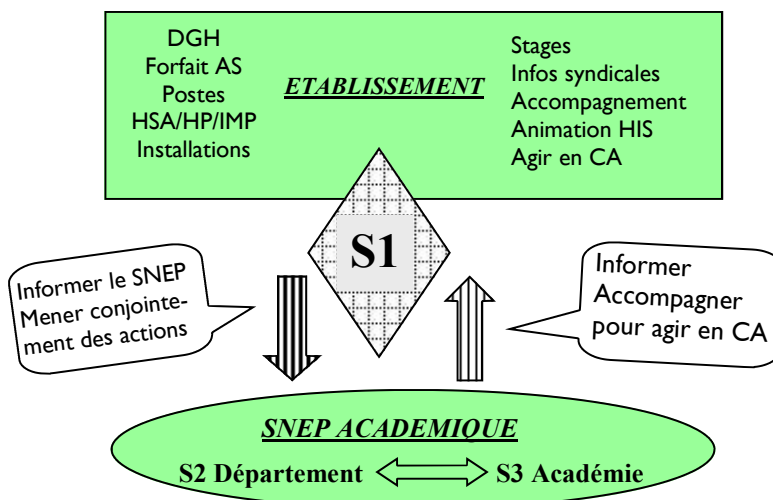
Pense à déposer une demande de stage syndical (modèle sur le site du SNEP) et t'inscrire sur le lien doodle : <https://doodle.com/poll/dw48hghmya88st7p>

## S1 : CORRESPONDANT D'ETABLISSEMENT

Le rôle de « secrétaire » d'établissement : l'interface entre l'établissement et le SNEP



Si vous voulez rejoindre l'équipe des S1 de l'académie, envoyez un mail à : [sophie.rieu@snepfsu-aix.net](mailto:sophie.rieu@snepfsu-aix.net)



## SE FORMER avec le SNEP Aix- Marseille, OUI !

Egalement  
POUR AFFICHAGE

Stages ouvrant droit à autorisation d'absence. 12 jours par an.  
Demande à adresser au Recteur, par voie hiérarchique, 1 mois à l'avance.  
Modèle sur le site [www.snepfsu-aix.net](http://www.snepfsu-aix.net), rubrique « métier ».

### Non Titulaires :

#### 9/11 au collège de LAMBESC (13)

Le SNEP et la FSU poursuivent la lutte contre la précarité dans la Fonction Publique pour exiger l'augmentation des recrutements aux concours, la modification des conditions d'éligibilité, des formations. La précarité n'est pas une fatalité !

Des avancées pour les Non Titulaires à faire connaître ! Depuis la rentrée 2016, le décret n°2016-1171 du 29 Août 2016 clarifie les conditions de recrutement, d'emploi et de travail, l'harmonisation du traitement en fonction de la qualification, et les conditions de l'évaluation professionnelle. Ce texte va permettre d'améliorer sensiblement la situation des agents non titulaires. C'est une victoire à mettre au crédit de notre action collective avec le SNEP et la FSU. Le stage sera consacré à TOUT ce qui les concerne.

### Carrière - conditions

#### de travail : Jeudi 22 Novembre à Aix en Provence

Lycée Zola

- \* **Evaluation, avancement, PPCR, rémunération, conditions de travail.**

Stage animé par Sophie RIEU, responsable de ce dossier au SNEP Aix-Marseille

Demande officielle auprès du Recteur avant le 22 octobre et inscriptions SNEP via lien Doodle

<https://doodle.com/poll/dw48hghmya88st7p>

### Péda - Colloque : à Villejuif (94) les 15, 16 et 17 novembre.

Ne ratez pas le grand rendez-vous pédagogique de la profession.

Je me syndique  
dès la rentrée !



A suivre, d'autres stages en préparation  
pour les mois prochains



### Sécurité -

#### Responsabilité : les 12 et 13 novembre 2018 au Lycée St Exupéry à Marseille

Inscriptions avant 13 octobre

- \* **Quelle sécurité des élèves dans le cadre d'une EPS moderne, dynamique, non aseptisée ?**
- \* **Quelles responsabilités des enseignants d'EPS face aux risques d'accidents, aux violences, aux situations conflictuelles dans les établissements, ... ?**
- \* **Quelle contribution syndicale sur ces questions**

Deux journées d'information et de formation animées par Jean-Paul TOURNAIRE, Responsable des affaires juridiques/sécurité/responsabilité au SNEP. Membre de l'Observatoire National de la Sécurité et de l'Accessibilité des Etablissements d'Enseignement

### Mutations :

#### Le 15 Novembre à Lambesc (13)

Le (s) stages et réunions mutations sont animés par les commissaires paritaires du SNEP Aix-Marseille.

Inscriptions : avant le 15 octobre.

Je renvoie ma fiche à l'adresse du trésorier de mon département (voir au dos page 3)

Identité	Date de naissance ___/___/___	Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	Situation professionnelle	Etablissement d'affectation ou zone de remplacement				
	Nom				Code établissement			
	Nom de jeune fille				Nom			
	Prénom				Adresse complète			
	Adresse complète							
	Mail							
	Téléphone fixe							
Téléphone portable								
<b>Envoi des bulletins SNEP-FSU</b> <input type="checkbox"/> Version papier <input type="checkbox"/> Adresse personnelle <input type="checkbox"/> Adresse établissement <input type="checkbox"/> Version électronique			<b>Envoi du bulletin FSU ("POUR")</b> <input type="checkbox"/> Version papier <input type="checkbox"/> Adresse personnelle <input type="checkbox"/> Adresse établissement <input type="checkbox"/> Version électronique			<b>Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin</b> J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP-FSU - Service informatique, 76 rue des Rondeaux, 75020 PARIS.		
Envoi des hors séries "Contre pied" uniquement par voie postale						Date et signature		

## Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2018-2019

Catégorie professionnelle	Entourez votre catégorie professionnelle					Catégorie/échelon										
	1	2	3	4	5/HEA1	6/HEA2	7/HEA3	8	9	10	11					
Prof EPS - Prof de sport - PCEA Agri - ENS	100 €	126 €	143 €	152 €	160 €	165 €	175 €	187 €	199 €	213 €	228 €					
Prof EPS classe normale biadmissible			149 €	156 €	165 €	177 €	186 €	199 €	214 €	230 €	239 €					
Prof EPS Hors Classe - Prof Sport Hors Classe	199 €	209 €	224 €	242 €	257 €	271 €										
Prof EPS Classe Ex. - Prof Sport Classe Ex.	236 €	250 €	263 €	283 €	303 €	315 €	334 €									
AE - CE - PEGC		120 €	126 €	133 €	139 €	146 €	152 €	160 €	168 €	178 €	188 €					
CE - PEGC Hors Classe			177 €	187 €	211 €	227 €										
CE - PEGC Classe Ex.	211 €	229 €	242 €	257 €	271 €											
MA et CDI	100 €	113 €	116 €	124 €	133 €	140 €	150 €									
Entourez votre catégorie professionnelle					Catégorie/échelon											
					1	2	3	4	5	6/HEA1	7/HEA2	8/HEA3	9/HEB1	10/HEB2	11/HEB3	
Agrégé - CTPS					110 €	166 €	169 €	183 €	194 €	208 €	223 €	239 €	256 €	271 €	282 €	
Agrégé Hors Classe - CTPS Hors Classe					256 €	271 €	283 €			303 €	315 €	334 €				
Agrégé Classe Ex. - CTPS Classe Ex.					283 €					303 €	315 €	334 €	334 €	345 €	363 €	
Prof EPS ou prof de sport stagiaire à l'externe	100 €						Stagiaire non reclassé : selon échelon de la catégorie d'origine.					<b>Abonnement Bulletin</b>				
Agrégé stagiaire sur 1er poste	110 €											Non syndicaux 60 €				
Congé parental - disponibilité	46 €											Institutions/Associatio 60 €				
Contractuel (CDD) temps plein à l'année	44 €											Etudiants STAPS 20 €				
Autre contractuel (CDD)	30 €															
Congé de formation	102 €															
Retraité-e : Montant de la pension mensuelle (net)																
Inférieur à 1001 €		Groupe 1	51 €	Entre 1 551 € et 1 800 €		groupe 4	94 €	Entre 2 501 € et 2 700 €		groupe 8	148 €					
Entre 1 001 € et 1 300 €		groupe 2	68 €	Entre 1 801 € et 2 050 €		groupe 5	103 €	Entre 2 701 € et 2 900 €		groupe 9	160 €					
Entre 1 301 € et 1 550 €		groupe 3	83 €	Entre 2 051 € et 2 300 €		groupe 6	117 €	Supérieur à 2 900 €		groupe 10	168 €					
				Entre 2 301 € et 2 500 €		groupe 7	134 €									

## Je choisis de payer ma cotisation...

- 1/ **Nouveauté ! En ligne** sur le site <http://www.snepfsu.net>
- 2/ **Par chèque** à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8)  (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)
- 3/ **Par prélèvement(s)** en une ou plusieurs fois (effectué le 5 de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements <input type="text"/>		Indiquez le 1er mois de prélèvement <input type="text"/>	
<p><b>PRELEVEMENT MANDAT</b></p> <p>En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.</p> <p>Une demande de remboursement doit être présentée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,</li> <li>- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.</li> </ul> <p>Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.</p>			
Nom <input type="text"/> Prénom <input type="text"/> Adresse <input type="text"/> Compl. d'adresse <input type="text"/> CP - Ville <input type="text"/> Pays <input type="text"/> Code IBAN <input type="text"/> Code BIC <input type="text"/>		Pour le compte du <b>SNEP-FSU</b> <b>76, rue des Rondeaux</b> <b>75020 PARIS</b> Ref : cotisation SNEP <b>A :</b> <b>Le :</b>  <b>Signature :</b>	
Paiement récurrent <input checked="" type="checkbox"/>		<b>MERCI DE JOINDRE UN RIB</b>	
NE RIEN INSCRIRE ICI <input type="text"/>			

### CREDIT D'IMPOT

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.

Par exemple, une cotisation de 152 € ne vous coûte réellement que 51,68 €.



**Seuls, on ne peut rien.  
Mais ensemble, on peut  
beaucoup !**

**Pour joindre vos trésoriers-ières**



[t2-04@snepfsu.net](mailto:t2-04@snepfsu.net)

[t2-05@snepfsu.net](mailto:t2-05@snepfsu.net)

[t2-13@snepfsu.net](mailto:t2-13@snepfsu.net)

[t2-84@snepfsu.net](mailto:t2-84@snepfsu.net)



[t3-aix@snepfsu.net](mailto:t3-aix@snepfsu.net)



12 place du Général De Gaulle  
13001 MARSEILLE



[www.snepfsu-aix.net](http://www.snepfsu-aix.net)



**J'adhère**

**66% déductible des impôts ou en crédit d'impôt si non imposable.**

⇒ **Paiement en ligne ! CB**

Ou fiche page 7 si vous choisissez

⇒ **Paiement en plusieurs fois  
(8 x maxi) Chèques ou RIB**

⇒ **Paiement par prélèvement  
automatique à la date souhaitée**

(ex : Adhérez en septembre, laissez passer la rentrée, les impôts, les fêtes et commencez le prélèvement en février). Avec reconduction automatique tous les ans si vous le souhaitez.

(finis les oublis ! ) 😊

Retrouvez le SNEP  
Aix Marseille sur

**facebook**

**Je renforce le poids de mes élus**

**en VOTANT SNEP et FSU aux élections professionnelles  
(CAP. et .CT.)**

*du 29 Novembre au 5 Décembre 2018 (notez-le !)*

**Au quotidien** les militant-e-s du SNEP sont au côté de la profession sur le terrain et dans toutes les instances où ils et elles sont les seul-e-s à porter la question spécifique de l'E.P.S. au côté des représentants des syndicats de la FSU.

- **Une question carrière** : contacter le secteur corpo du SNEP académique (16 commissaires paritaires) Sophie RIEU corpo-aix@snepfsu.net

- **Une question emploi et organisation de l'EPS**

dans les établissements,

- **Une question Santé, Sécurité et Conditions de travail, CHSCT** : contacter le Bureau départemental du SNEP des quatre départements de l'académie : S2-04@snepfsu.net, s2-05@snepfsu.net, s2-13@snepfsu.net, s2-84@snepfsu.net

- **Une question équipement** : contacter Stéphane JOUVE, secteur équipement du SNEP académique, s3-aix@snepfsu.net

- **Une question stagiaires** : contacter Isabelle MORANT, responsable académique des stagiaires, s3-aix@snepfsu.net

- **Une question sport scolaire** : contacter Gilles RODIA, secteur sport scolaire, s3-aix@snepfsu.net

- **Une question T.Z.R** : contacter Sophie RIEU, responsable académique, corpo-aix@snepfsu.net

- **Autres questions** : s3-aix@snepfsu.net

S'informer soi-même, c'est déjà « agir » ! Mais aussi partager les informations nécessaires avec la profession et les représentants du SNEP-FSU c'est également « agir » collectivement pour notre métier, nos conditions de travail, l'E.P.S. et le Sport Scolaire, pour l'intérêt général.

**Rejoignez-nous ! Contactez-nous.**



**Pierre BERAUD** vient de nous quitter des suites d'une longue et très pénible maladie contre laquelle il s'est battu avec un courage remarquable. Maître de conférence à la Faculté des sciences du sport de Marseille, formateur unanimement reconnu par des générations d'étudiants et d'enseignants de l'académie, militant de l'EPS, il a toujours lutté pour une EPS de qualité. Toujours très proche des "collègues des bahuts" et prêt à les aider, grand défenseur de l'Association Sportive, il ne manquait pas une occasion de la valoriser. Il a incarné la boxe française et beaucoup de ses étudiants-es, professeurs aujourd'hui, continuent à défendre cette noble activité. Nous partageons la tristesse de sa famille, de ses collègues, de ses amis. Un grand Merci Pierre.





## STAGIAIRES

### Le SNEP-FSU Aix-Marseille viendra à votre rencontre tout au long de l'année

Nous sommes venus à votre rencontre lors de la rentrée.

Cela nous a ainsi permis de vous remettre des outils qui vous seront utiles dès votre rentrée et surtout de répondre à vos premières interrogations (organisation de l'année de

stage, reclassement, indemnités de déplacement...).

Le SNEP-FSU Aix-Marseille organisera également des réunions mutations spécifiques pour les stagiaires sur les 2 phases du mouvement (inter académique en novembre et intra académique en mars). Sachez que ces temps de formation sont un droit. Cette réunion sera très importante pour vous permettre de faire vos vœux en toute connaissance de cause et de faire des choix éclairés.

Enfin, soucieux de contribuer à

la réussite de votre entrée dans le métier, nous proposons de vous apporter notre éclairage sur quelques aspects de la réglementation et de la législation qu'il nous semble important de connaître et de comprendre. Nous vous invitons à une séquence de formation autour de l'étude de cas portant sur les questions de sécurité des élèves et de responsabilités des professeurs d'EPS (voir page STAGES) grâce à nos collègues au secteur «juridique» du SNEP-FSU national.

Isabelle MORANT

Contact : [corpo-aix@snepfsu.net](mailto:corpo-aix@snepfsu.net)

## Actions EQUIPEMENTS 84

Bureau 84

Isabelle BEGUERY,  
Yves AUJARD-CATOT,  
Philippe MANDON,  
Olivier BRICHET,  
Cécile RONZIERE,  
Françoise GARDETTE,  
Gilles BERRICHON,  
Karim AZZAZ,  
Camille ROUMIEU.

Suite au bilan sur vos conditions d'enseignement mais aussi celle de vos élèves nous avons eu 97% de retours. La 2<sup>ème</sup> étape est de créer un groupe de travail conjoint avec le conseil départemental (1 élu, 1 technicien), un représentant de l'inspection, un représentant du DASEN et le SNEP84.

### Actions déjà menées

- 5 septembre : conférence de presse à Avignon sur la situation de rentrée avec la FSU.
- Article du journal La Provence mardi 18 sept : titre « Installations sportives à bout de souffle »
- Interview à France Bleue Vaucluse le 19 septembre de Cécile Ronzière et Isabelle Béguery du bureau SNEP.
- Question posée par Sylvain Bartet représentant SNES/FSU au **CDEN de rentrée** : le SNEP demande la constitution d'un groupe de travail 2 fois par an organisé par le Conseil Départemental pour planifier les investissements en matière d'installations sportives sans pour autant oublier la participation de l'Etat, celle de la Région pour les lycées, celle des communes et groupement de communes. Il lui a été répondu que cela n'était pas envisagé.

- Lancement d'une pétition réclamant la construction de 2 piscines et 6 gymnases pour le Vaucluse sans oublier la rénovation des installations vieillissantes.

- Stand de signature rue Viala à Avignon le mardi 9 octobre.

- Article La Provence du mardi 10 octobre 2018 « les professeurs d'EPS continuent le match »

- Interview France Bleue Vaucluse du mardi 10 octobre journal de 8h.

**Sur les suites à donner** : Les collègues ont reçu la pétition par mail et doivent la faire vivre et nous la renvoyer. Nous tenons un compte du nombre de signatures. Elle est également en ligne sur le site « mes opinions.com » et va l'être sur les sites du SNEP Académique et National. L'objectif est d'obtenir + de **1000 signatures**.

Nous allons contacter les clubs, les associations culturelles, les fédérations de parents pour lancer un appel commun pour rendre la mobilisation plus grande dans la population.

Nous allons ensuite envoyer un courrier aux IPR, au DASEN, au Conseil Départemental pour demander à nouveau un groupe de travail régulier.

## RETRAITES : Résistance et Offensive Inter générations !



Michel Crémonesi

nouveau système « universel » .Il serait plus stable, plus juste reposant sur des règles partagées par tous. Il reprend le slogan de notre Président du 1 Euro cotisé représentant les mêmes droits pour toutes et tous. Au passage ces «mêmes droits» pénalisent fortement les bas salaires et les carrières en dents de scie.

Si nous acceptons cette mauvaise proposition chacune-une payera pour son compte en essayant de cumuler le plus de points possible. Chacun pour soi !! Finie la solidarité intergénérationnelle. Pourquoi ?

Le Haut commissaire Mr Delevoy a fait sa tournée promotionnelle pour vanter les mérites de son

Chacun-une va engranger des points tout au long de sa carrière professionnelle, points acquis en fonction de la valeur d'achat. Cette valeur d'achat du point variera souvent et elle sera forcément remise en cause en fonction de la conjoncture économique. La retraite sera donc calculée sur sa réserve de points en fonction de **la valeur du point au moment de la liquidation des droits** ! Quelle garantie aurons-nous ?

Aujourd'hui que se passe-t-il et pourquoi défendons-nous le système actuel? Il est bon de rappeler à toutes et tous :

Notre système de retraite fonctionne par répartition. Cela veut dire que les cotisations financent les retraites. Le financement collectif du système en place repose sur la masse salariale et il assure sécurité

et qualité. La solidarité inter génération est essentielle !

De plus le niveau de retraite est garanti sur la base d'une fraction des meilleurs salaires, 6 derniers mois en ce qui nous concerne. Soyons très vigilants! Mais ça ne suffira pas !

**1- Montrons notre résistance et soyons surtout offensifs! Nous devons « tous ensemble » mettre en échec cette politique d'austérité « macroniste » et ses choix.**

**2- Participons aux actions menées pour la défense de la Fonction Publique**

**3- Revendiquons la garantie de nos pensions et leur valorisation pour toutes et tous**

**4- Demandons la suppression de l'augmentation de la CSG. °**





Interviews de Laurence PASINI

Alors qu'on évoque aujourd'hui la disparition du Ministère des Sports ...

« ... On ne peut pas mieux s'y prendre pour vider les services qu'en supprimant les missions des personnels... »

## Opus n°8 : Paroles de terrain ! Rencontre avec deux collègues exerçant (dans notre académie) au Ministère des Sports

Interviews d'Anthony DESBOIS, Conseiller Technique Régional - DRJSCS PACA - FSGT et Patrice GUADAGNIN, Responsable Technique Pôle France Voile à Marseille - FFF

### Comment avez-vous personnellement perçu les annonces concernant le budget 2019 ?

**AD** - C'est dramatique sachant que le budget affiché de 0,14% du budget de l'Etat concerne le périmètre "jeunesse-sport-service civique" et que le budget propre au sport n'est que de 0,07%.

**PG** - Après avoir baissé de 7% en 2018, le budget diminue encore de 6,2% en 2019. Difficile de comprendre cette logique après avoir obtenu les JO de 2024 et d'annoncer de doubler le nombre de médailles (80). Il faudra donc faire plus et mieux avec moins !

### Quelles ont été vos réactions face aux éventuelles suppressions de postes ?

**AD** - Le ministère annonce 1600 ETP (équivalent temps plein). Dire que ces suppressions sont « fléchées » sur les CTS (conseiller technique sportif) n'est pas si évident que ça. En effet, pour 2019, le SGMAS (secrétariat général des ministères sociaux) prévoit une suppression de 250 postes qui peuvent concerner tous les agents. Quid des conseillers d'animation sportive (CAS) en services déconcentrés (DDCS, DDCSPP et DRDJSCS) dont de plus en plus de missions sont supprimées par les ordonnances de déréglementation (abrogation des déclarations d'établissement d'APS, de la procédure d'agrément. ...). On ne peut pas mieux s'y prendre pour vider les services qu'en supprimant les missions des personnels !

**PG** - Ma première réaction fut une certaine incompréhension et surprise. Je pensais qu'avec l'annonce des JO de Paris 2024, on allait au contraire reconsidérer les CTS et le sport dans la société. C'est tout à fait le contraire, en annonçant la suppression de 1600 postes à l'horizon de 2022 et à l'extinction progressive des CTS. On entend parler de cadres privés gérés par les Fédérations. Les fédérations les plus riches seront peut-être moins touchées mais je doute fortement que toutes les autres s'en sortent.

### Quelles sont les missions les plus menacées ?

Toutes les missions sont menacées !

Concernant les CTS placés auprès des fédérations sportives : la perte de leur statut de fonctionnaire remettrait en cause les principes fondamentaux de l'égalité des chances et des territoires, leur indépendance vis-à-vis des élus fédéraux, leur neutralité à l'égard des choix politiques. Ils ne seraient plus les garants de bonne articulation entre les priorités ministérielles et les projets fédéraux.

Concernant les CAS : leurs missions se voient de plus en plus recentrées sur du "régalien" ou autrement dit de la « police administrative » évacuant les missions éducatives pourtant au centre de leur statut. Ces personnels en DDI (au niveau départemental) sont sous l'autorité du Préfet de département et ne reçoivent que "pour information" les instructions émanant du Ministre des sports.

### Le modèle sportif et associatif français est-il en danger ?

**PG** - Le développement du sport repose beaucoup sur le milieu associatif et le bénévolat. C'est un modèle qui a quand même fait ses preuves !

**AD** - Malheureusement oui.

. D'abord par la suppression programmée de 120 000 postes dans le service public à échéance 2022 :

- dont moins 70 000 dans la Fonction Publique Territoriale
- et moins 50 000 dans la Fonction Publique d'Etat.

. Ensuite parce que les suppressions dans le champ du sport, et de l'EPS aussi, va davantage encore augmenter les inégalités d'accès à la pratique physique ou sportive et éloigner les publics les plus fragiles.

La comparaison est édifiante : 30 000 profs d'EPS pour 5,6 M d'élèves en collèges et lycées (soit 1 pour 186, ce qui est déjà indécemment et sans compter les élèves du 1er degré) et 2 500 profs de sport du Ministère chargé des sports pour 16 M de licenciés (soit 1 pour 6 400 sans compter les usagers hors fédérations pour lesquels les CAS en services déconcentrés agissent en terme de suivi ou de conseils auprès des collectivités territoriales par ex, et les autres profs de sports formateurs en CREPS et écoles nationales qui forment les futurs éducateurs sportifs).

. Enfin, parce que le gouvernement veut libéraliser le sport pour en faire une marchandise.

On s'achemine vers la création d'une Agence nationale dans laquelle une "conférence des financeurs" doit se partager les responsabilités entre l'Etat, le mouvement sportif, les collectivités territoriales et le "monde économique". Le tout avec l'Etat

qui pèse 30% tout mouillé !

Les dés sont pipés d'avance. Le fameux CNDS (centre national de développement du sport) sera intégré ou digéré par cette Agence avec des affectations de subventions qui échapperont aux clubs.

### Pouvez-vous nous dire s'il est possible d'informer les usagers, interpeler les élus, les parlementaires ?

**AD** - Le public a du mal à se mobiliser.

A cette fin, le mouvement sportif a mis en ligne une pétition : <http://cnosf.franceolympique.com/cnosf/index.php>. Déjà 250 000 signatures.

- Vous pouvez voir aussi ce qu'a fait la FSGT :

- . 1 clip "simple-basique", sympa !
- . 1 dossier sur la nouvelle gouvernance du sport : <https://www.fsgt.org/federal/communiqué-fsgt-rentree-sportive-et-associative-le-sport-est-un-droit-pas-une-marchandise>

- Une lettre aux députés et sénateurs est en cours de rédaction avec le SNEP et la FSGT, pour ne citer qu'eux. Nous vous la proposerons dans quelques jours.

L'heure est vraiment à la mobilisation. !

**PG** - Le meilleur moyen reste la presse écrite et les reportages TV. Il faut faire signer massivement la pétition.

---

*Notre profession est particulièrement inquiète et très attentive, alors merci beaucoup Anthony et Patrice pour ces éclairages précieux et votre fidélité au SNEP, syndicat de tous les personnels en charge de l'EPS et du Sport.*

### Effectifs PACA :

77 cadres en fédérations  
50 en services  
37 dans les 3 CREPS  
TOTAL : 164  
(au 31/12/2017)



du 30 novembre au 6 décembre

Vous serez les actrices et les acteurs de votre avenir

ELECTIONS PROFESSIONNELLES

4' devant votre écran pour être défendu pendant

4 ans

Du 30 novembre au 6 décembre, chaque enseignant d'EPS décidera – par ses votes :

- de qui le représentera et défendra ses droits et ses revendications dans les **Commissions Administratives Paritaires (CAP)** qui sont obligatoirement consultées sur tout ce qui touche au déroulement de la carrière (rendez-vous de carrière, avancement, mutation, congé de formation, temps partiel, etc.)
- de qui portera les exigences de reconnaissance de l'EPS et du sport scolaire (de son métier, salaires, conditions de travail, services) et de moyens (postes, forfaits AS) pour le Service Public d'Education dans les **Comités Techniques (CT)**.

Ces représentants siègeront pour 4 ans dans les comités et commissions, au plan national et académique.

Il s'agit du rendez vous démocratique le plus important pour notre profession.

**Alors que le gouvernement vient d'annoncer son intention de mettre en cause le rôle des instances paritaires, le SNEP et la FSU continueront de défendre le fonctionnement et les prérogatives des commissions paritaires**, afin de garantir le respect des droits des personnels et l'indépendance des enseignants. Les prochaines élections professionnelles vont donc se dérouler dans un contexte où les enjeux sont particulièrement considérables.

**Ces élections se dérouleront uniquement par internet (vote électronique) du 29 novembre au 6 décembre 2018.**

Pour cela, vous devez **ACTIVER** votre messagerie professionnelle [prenom.nom@ac-aix.fr](mailto:prenom.nom@ac-aix.fr) sur le site de l'académie d'Aix-Marseille

[www.ac-aix-marseille.fr](http://www.ac-aix-marseille.fr)

Si votre messagerie n'est pas activée, vous aurez besoin de votre **NUMEN** (adressez-vous au secrétariat de votre établissement).

Pour toute demande d'assistance exprimez votre demande sur **VERDON** : <http://assistance.ac-aix-marseille.fr>

**Du 29 Novembre au 6 Décembre, chacune et chacun d'entre nous aura, par ses votes, la possibilité – en votant pour le SNEP et pour la FSU - de peser et de contribuer à dessiner son avenir personnel et celui de toute une profession.**

**Dès maintenant, préparez-vous à faire entendre votre voix ! °**



REPRESENTATIVITE

**Pas d'intox**, traiter des mutations, des promotions, des affectations, des reclassements, des postes aux concours, des horaires et des programmes en EPS, du sport scolaire, des installations sportives, de la formation professionnelle continue..., c'est parler concrètement de ce qui sera en jeu du 29 Novembre au 6 Décembre 2018.

**A ce moment- là, ce qui comptera, ce sera la participation massive des enseignants d'EPS titulaires, stagiaires, contractuels** aux élections professionnelles organisées par le Ministère de l'Education Nationale et leurs votes en faveur des candidates et des candidats présentés par le **SNEP** (pour l'élection des CAP) et la **FSU** (pour l'élection des CT) !

**Vous nous côtoyez et rencontrez sur le terrain**, dans les rencontres UNSS, les stages ou à l'occasion des diverses initiatives syndicales, vous savez que vous pouvez compter sur nous !

**L'engagement des élus SNEP-FSU au service de la profession n'est possible que parce que les enseignants d'EPS ont donné – par leurs votes – à la FSU et au SNEP une très forte représentativité !**

**Ce n'est pas la même chose quand – face au Ministre, au Recteur, aux DASEN ou aux Inspecteurs Généraux ou aux IPR d'EPS – on parle, forts de 76 % des suffrages exprimés.**

**C'est ce que la profession a accordé au SNEP-FSU lors des précédentes élections professionnelles**

**Ce n'est pas la même chose si on «cause» au nom de 2 ou 7% ! °**



# LETTRE du SNEP Aix-Marseille à Roxana MARACINEANU , Ministre des Sports.



Monsieur DUMAX-BAUDRON Jean-Claude  
Secrétaire académique du SNEP-FSU Aix-Marseille  
12, place du général De Gaulle - 13001 Marseille  
Mail : s3-aix@snepfsu.net



## Natation à Marseille ?

A Marseille, le 03 octobre 2018

Madame la Ministre,

Notre organisation syndicale académique, le SNEP-FSU Aix-Marseille, enregistre votre arrivée au ministère des sports très favorablement. Compte tenu de votre prestigieuse carrière de nageuse, nous tenons à vous interpeller sur la situation catastrophique du parc des piscines de la ville de Marseille.

L'image du cercle des nageurs de Marseille est une remarquable vitrine pour la ville mais elle masque une véritable pénurie d'installations aquatiques pour apprendre à nager. La fermeture et la détérioration des piscines marseillaises impactent une jeune population à la mixité très prononcée. L'incidence est palpable dans le monde de l'Éducation Nationale où 47 % des enfants, à la fin du primaire, ne savent pas nager. Or l'apprentissage de la natation est « une priorité nationale » comme stipulé dans la circulaire n° 2017-127 du 22-8-2017 parue dans le Bulletin officiel n° 34 du 12 octobre 2017. Inscrit dans le socle commun de connaissances et de compétences, le « savoir-nager » doit être atteint dès la classe de 6ème et au plus tard en fin de 3ème.

L'enjeu d'un bon apprentissage de la natation est crucial. Les noyades sont responsables de près de 500 décès accidentels chaque été. 2018 a été particulièrement meurtrier. L'enquête noyade, réalisée par Santé publique France, fait état de 1758 noyades ou débuts de noyades entre le 1er juin et le 9 août. Deux fois plus qu'en 2015 avec un pic début août, où 122 personnes sont mortes en dix jours. La canicule, qui a incité la population aux baignades, est évidemment en lien avec ces tragédies. La région Paca, avec 135 noyades accidentelles, dont 24 suivies d'un décès, arrive en tête de ce triste palmarès. Pour ce qui est de Marseille, le bilan est lourd : 6 décès, 15 blessés graves (conséquence d'une syncope anoxique) et 17 blessés plus légers. Dans une période où l'état français prend des mesures pour épargner des morts inutiles avec par exemple la limitation de la vitesse à 80 km/h sur les routes, il nous semble prioritaire de relancer une politique nationale d'apprentissage de la natation conjointement liée à un plan ambitieux de création de piscine comme nous l'avons connu dans les années « 70 » avec le programme des « 1000 piscines ».

À Marseille, la surface de bassin par habitant est près de quatre fois inférieure à celle de Lyon et trois fois inférieure à celle de Nice, autre ville au bord de la Méditerranée. Nous connaissons depuis dix ans une diminution de 50% du parc des piscines publiques alors que la population municipale a augmenté de 1,5 % entre 2008 et 2016. La surface des bassins de natation a été réduite de 36% au cours de cette période. La situation n'est plus tenable, un effort financier de grande envergure doit être envisagé par la ville de Marseille et la Métropole Aix-Marseille-Provence qui a également la gestion de ce dossier.

Aujourd'hui, Madame la Ministre, le SNEP-FSU Aix-Marseille est convaincu que votre expertise dans ce domaine peut créer l'élan nécessaire pour mettre en place un plan national d'intérêt public. Sauver des vies est d'utilité publique. Plus localement, une intervention de votre part auprès des gestionnaires des installations marseillaises est grandement souhaitable.

Nous restons bien évidemment à votre disposition pour travailler ce dossier que nous avons déjà maintes fois abordé avec la ville de Marseille.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma très haute considération.



Jean-Claude DUMAX-BAUDRON  
Secrétaire académique du SNEP-FSU Aix-Marseille